

Commune de Bolquère

Août 2010

Inondation torrentielle

Glissement de terrain

Séisme

Incendie de forêt

Grands vents-tempête

Neige intense-grand froid

Rupture de barrage





Je vous invite à parcourir le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Il vous informe des risques majeurs, naturels et technologiques identifiés à ce jour sur la commune de Bolquère.

Il vous informe également sur les consignes de sécurité utiles aux habitants pour éviter que nos comportements soient facteurs d'aggravation, se préparer et faire face aux événements.

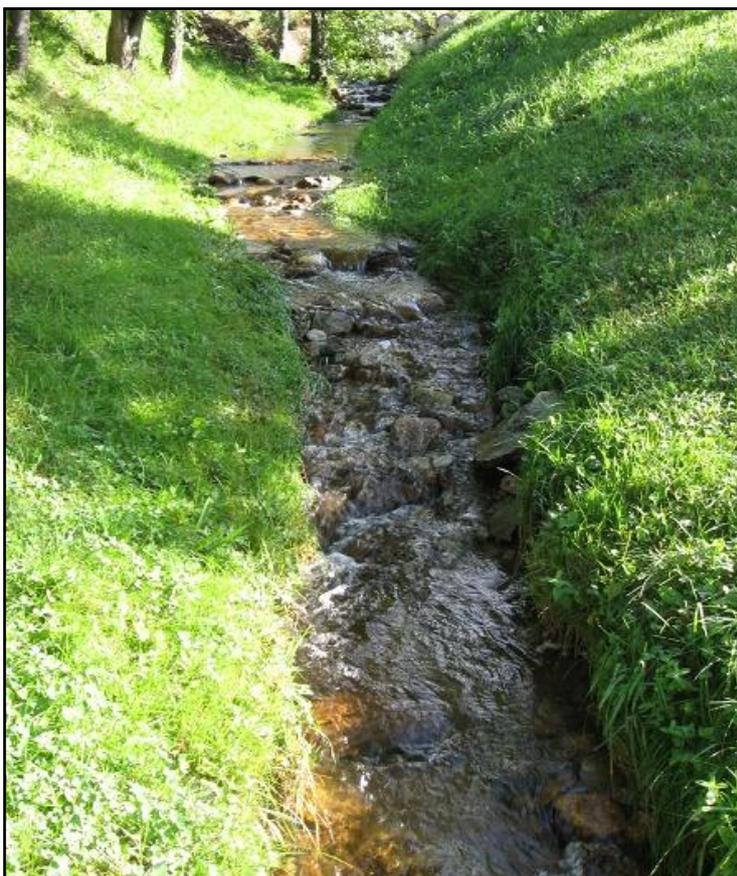
L'actualité nous rappelle trop souvent que les communes sont, à des degrés divers, exposées à certains risques. Le risque zéro n'existe pas, y compris sur notre commune.

C'est pourquoi la commune de Bolquère met en place une politique de sensibilisation et de protection de ses habitants et passants.

Le DICRIM complète un ensemble de dispositions prises par la commune en matière de risques, telle la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour agir localement en cas de crise.

La sécurité est l'affaire de tous, à chacun d'anticiper et d'agir !

Jean-Pierre ABEL
Maire de Bolquère



(Rivière la Bolquère qui traverse le village en partie canalisé)

LES RISQUES MAJEURS

Prévenir pour mieux réagir



Le Document d'Information Communal sur les Risques majeurs

Chaque citoyen a le droit d'être informé des risques auxquels il est exposé. Réalisé conformément à l'article L 125-2 du code de l'environnement, ce document est un outil d'information et de prévention qui aide à faire face aux différents risques majeurs qui concernent notre commune en indiquant les actions à mener afin d'en réduire au mieux les conséquences.

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Il se caractérise par sa **gravité**, de nombreuses victimes, d'importants dégâts matériels et des effets néfastes pour l'environnement ; aussi par sa **fréquence**, si faible que l'on pourrait être tenté de l'oublier. Pourtant, pour le risque naturel notamment, l'avenir est souvent écrit dans le passé, là où la terre a tremblé, elle tremblera encore, là où la rivière a débordé, elle débordera encore !

Les différents types de risques majeurs, auxquels chacun de nous peut être exposé, sont regroupés en deux familles :

- **Les risques naturels** : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone, éruption volcanique, neige intense.
- **Les risques technologiques** : industriel, nucléaire, rupture de barrage, transport de matières dangereuses.



Sur la commune de Bolquère

La Cerdagne a déjà connu plusieurs séismes, certes modestes par rapport à l'échelle mondiale, mais celui de 1996 reste dans les mémoires. La dernière grande crue est celle de Novembre 1982, qui provoqua d'importants dégâts matériels sur la commune.

Six risques majeurs sont recensés sur la commune :

5 risques naturels : Inondation torrentielle, mouvement de terrain, incendie, séisme, neige intense, tempête

1 risque technologique : Rupture de barrage



Inondation
torrentielle



Mouvement
de terrain



Séisme



Feux de forêt



Neige, froid



Grands vents



Rupture de
barrage



Plan des zones inondables de la commune de Bolquère



Source : Atlas des zones inondables du bassin versant du Sègre, DREAL Languedoc-Roussillon (2008)

Légende :

-  *Lit moyen*
(*Lit normal du cours d'eau*)
-  *Lit majeur*
(*Zone inondée lors des crues épisodiques*)
-  *Lit majeur exceptionnel*
(*Zone d'extension maximum inondée lors de crues exceptionnelles*)



Ses caractéristiques



L'inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée en général par des pluies importantes et durables, ou intenses et brèves.

Il existe 3 grands types de crues :

- Torrentielle, rapide et puissante
- De plaine, lente et prévisible
- Par ruissellement, en secteur urbain

A Bolquère

Plusieurs petits cours d'eau traversent la commune dont « la Bolquère » qui traverse le village du même nom. Le village est exposé aux crues inondantes, notamment par les différents ravins latéraux qui y convergent. La zone inondable reste toutefois faible, quelques habitations et ouvrages sont ainsi concernées avec des obstacles qui peuvent contrarier les écoulements en crue. Enfin, le risque de ravinement est présent sur les fortes pentes, particulièrement sur les hauteurs de la commune.



Apport de nombreux gravats par ravinement sur les pistes de ski lors des orages de juillet 2010.

LES BONS REFLEXES Quelques gestes essentiels...

Avant :

- Mettre au sec les meubles, objets, produits,
- Obstruer les entrées d'eau (portes, soupiraux...),
- Mettre à l'abri les véhicules,
- Faire une réserve d'eau potable.

Pendant :

- Refermer les portes, les fenêtres et aérations,
- Couper le gaz et l'électricité,
- Monter à l'étage avec une réserve d'eau potable,
- N'évacuer que si les autorités en donne l'ordre,

Après :

- Aérer les pièces,
- Chauffer dès que possible,
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.

Informez-vous :



www.meteo.fr : Site de Météo France

www.vigicrues.gouv.fr : État de vigilance crue

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN – Chute de bloc



Ses caractéristiques



Le mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; en fonction de la nature du sol et de la disposition des couches géologiques, il peut se traduire par des glissements de terrain ou des chutes de pierres.

A Bolquère

La présence de fortes pentes sur la commune peut créer des zones de terrains instables : glissements de terrains, écroulements et chutes de blocs, coulées boueuses et torrentielles.

La mise en sécurité des principaux axes reste un enjeu fort.



Éboulement rocheux sur la RN116,
(Source : RTM66)

LES BONS REFLEXES Quelques gestes essentiels...

Avant :

- En cas de craquement inhabituel, évacuer le bâtiment immédiatement,
- Signaler à la mairie l'apparition de fissures, d'affaissement du sol, de modifications des constructions.

Pendant :

- S'éloigner de la zone dangereuse,
- A l'intérieur, s'abriter sous un meuble et s'éloigner des fenêtres,
- A l'extérieur, s'abriter derrière un obstacle,
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

Après :

- Ne pas revenir dans le bâtiment,
- Couper eau, gaz et électricité,
- Empêcher l'accès au public,
- Évaluer les dégâts et prévenir les autorités.

Informez-vous :

Service RTM des Pyrénées-Orientales
(Restauration des Terrains en Montagne) :
Tél : 04 68 08 15 90

BRGM Languedoc-Roussillon
(Bureau de Recherche Géologique et Minière) :
http://brgm.fr
Tél : 04 67 15 79 80

Base de données nationale des mouvements de
terrains :
www://bdmvt.net





Ses caractéristiques

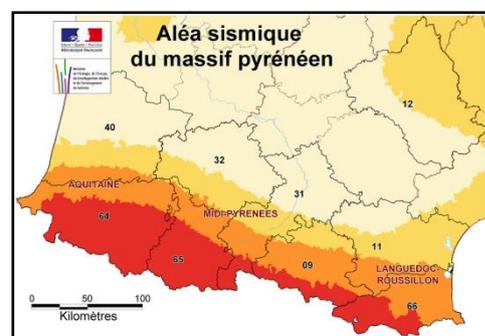


C'est une fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et/ou en surface, se traduisant par des vibrations transmises aux infrastructures. Les dégâts dépendent de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

- ✓ Le foyer où épicentre est le point de départ du séisme (souvent à plusieurs kilomètres de profondeur) ;
- ✓ Sa magnitude sur l'échelle de Richter (de 1 à 9) mesure l'énergie libérée ;
- ✓ Son intensité mesure les dégâts provoqués en un lieu donné. (échelle EMS-12 degrés)

A Bolquère

Le risque sismique sur l'ensemble du territoire Cerdan est considéré comme le plus fort en France métropolitaine, les constructions sont tenues de respecter les normes parasismiques. Le plus grave séisme connu en Catalogne est celui de 1428 qui fit des centaines de victimes. La dernière secousse significative (magnitude supérieure à 5) a eu lieu en 1996 sans dommages importants.



<http://planseisme.fr>

LES BONNS REFLEXES Quelques gestes essentiels...

Avant :

- Repérer les points de coupure eau, électricité, gaz,
- Prévoir une radio et des piles de rechange.

Pendant :

- A l'intérieur :
 - S'abriter sous un meuble solide ou à l'angle d'un mur, s'éloigner des fenêtres, ne pas allumer de flamme.
- A l'extérieur :
 - S'éloigner des bâtiments et de ce qui peut s'effondrer.

Après :

- Se méfier des répliques de secousses,
- Couper eau, gaz et électricité si possible,
- En cas de fuite de gaz, ouvrir portes et fenêtres et prévenir les autorités,
- Sortir rapidement du bâtiment sans prendre les ascenseurs.

Informez-vous :

Un « plan séisme » est en cours d'élaboration dans le massif des Pyrénées (2005-2010), celui-ci a pour but d'approfondir la connaissance, améliorer la prise en compte du risque pour les constructions, communiquer entre les acteurs du risque, faire de la prévention.

Site internet :

<http://www.planseisme.fr>



LE RISQUE INCENDIE DE FORÊT



Ses caractéristiques



L'incendie de forêt est l'inflammation et la combustion de formations végétales qui échappe au contrôle de l'homme tant en durée qu'en étendue. Les formations végétales sujettes aux incendies peuvent être des forêts, maquis, garrigues ou landes.

Toutes les formations végétales sont combustibles avec des réactions différentes selon les essences et leur structuration spatiale. Les conditions climatiques jouent un rôle majeur pour le départ d'un feu et sa propagation, la sécheresse estivale est ainsi la période la plus propice aux feux de forêts.

A Bolquère

Le risque est moyen sur l'ensemble de la commune avec des zones sensibles au niveau de la forêt communale. Des mesures, notamment de débroussaillage sont prises pour limiter le risque.



Feu de forêt entre les communes de Bolquère et de la Cabanasse en Février 2010, (Source : Pompiers de Font-Romeu)

LES BONS REFLEXES Quelques gestes essentiels...

Avant :

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris,
- Prévoir des moyens de lutte (points d'eau, matériels),
- Débroussailler autour des habitations,
- Vérifier l'état des fermetures, portes, volets, toiture.

Pendant :

- Si je suis témoin d'un départ de feu : Informer les services d'intervention le plus rapidement possible,
- Si je suis confronté à un incendie : chercher un abri en s'éloignant du sinistre dos au vent,
- Respirer dans un linge humide,
- Dans l'habitation : ouvrir le portail, fermer les bouteilles de gaz, fermer et arroser les volets, occulter les aérations.

Après :

- Éteindre les foyers résiduels,
- Surveiller les éventuelles reprises de feu.

Informez-vous :

- A la mairie de votre commune,
- A la préfecture des Pyrénées-Orientales (SIDPC),
- Au service Départemental d'Incendie et de Secours.

La politique départementale de prévention contre les feux réglemente l'emploi du feu et impose des mesures préventives, notamment l'obligation de débroussaillage, celles-ci sont consultables sur le site internet :

www.prevention-incendie66.com





Ses caractéristiques



Ce risque survient à l'occasion d'épisodes météorologiques hivernaux exceptionnels mais fréquents en secteurs montagneux.

A Bolquère

Ce risque est fréquent sur le territoire où les altitudes atteignent 1400 m et plus. Les dégâts sont en général la détérioration des toitures, la coupure des voies de communications et des lignes électriques, les accidents de circulation, il est important d'être très vigilant en période hivernal et d'équiper son véhicule pour diminuer les risques d'accidents sur neige et verglas.



Retirer la glace déposée sur les vitres des véhicules avant de circuler.

LES BONNS REFLEXES Quelques gestes essentiels...

Avant :

- Se renseigner préalablement sur les conditions météorologiques et l'état des routes,
- Protéger les installations contre le gel.

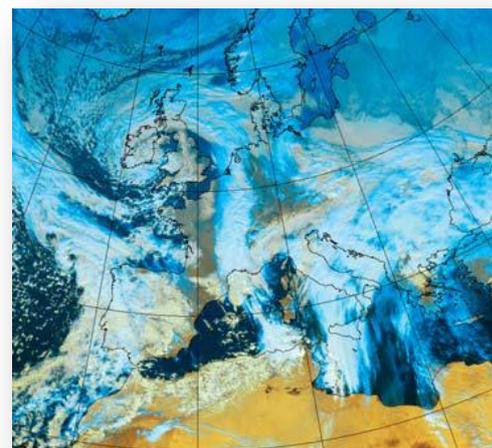
Pendant :

- Limiter au maximum ses déplacements,
- Ne pas prendre une route enneigée sans équipement spécial,
- Si on est bloqué dans son véhicule, attendre les secours,
- S'abriter dans un bâtiment dont la toiture est solide,
- Ne pas s'approcher des lignes électriques.

Après :

- Ne pas monter sur les toits pour les déneiger,
- Attendre le déneigement des voies pour prendre la route,

Informez-vous :



www.meteo.fr : Site de Météo France
Carte vigilance météo



LE RISQUE VENT VIOLENT tempête



Ses caractéristiques



Les tempêtes sont de violentes perturbations atmosphériques qui peuvent engendrer de très lourds dégâts. Ces phénomènes naturels s'accompagnent de vents pouvant parfois dépasser les 200 km/h, ils permettent notamment d'assurer une stabilité des températures observées dans l'atmosphère entre l'équateur et les pôles.

A Bolquère

La situation de la commune, sur les hauteurs du plateau Cerdan l'expose à des vents qui peuvent parfois être violents. Le dernier évènement en date est celui de la tempête Klaus, en Janvier 2009, qui provoqua de nombreux dégâts sur la commune, notamment dans la forêt communale.



La forêt communale de Bolquère qui porte toujours les stigmates de la tempête Klaus de janvier 2009.

LES BONS REFLEXES Quelques gestes essentiels...

Avant :

- S'informer sur l'évolution du temps,
- Rentrer les éléments susceptibles d'être emportés,
- Limiter les déplacements,
- Fermer portes, fenêtres et volets.

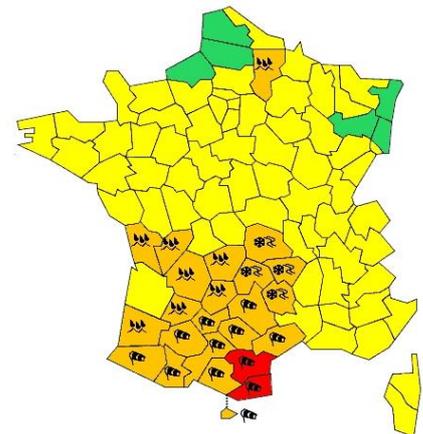
Pendant :

- S'éloigner des arbres, des cours d'eau et des lignes électriques,
- S'abriter dans un bâtiment dont la toiture est solide,
- Couper l'électricité et ne téléphoner qu'en cas d'urgence,

Après :

- Se tenir informé pour savoir si le risque est supprimé,
- Ne pas toucher les câbles tombés au sol,
- Surveiller les arbres fragilisés et susceptibles de tomber,
- Réparer ce qui peut l'être sommairement et prendre les plus grandes précautions pour réparer les toitures.

Informez-vous :



www.meteo.fr : Site de Météo France



LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE des Bouillouses



Ses caractéristiques



Les barrages sont des ouvrages artificiels ou naturels, établis au travers du lit d'un cours d'eau créant ainsi une retenue. Ils ont plusieurs fonctions : régulation du cours d'eau, alimentation des villes en eau, irrigation, production d'énergie électrique, tourisme...

Les causes de rupture peuvent être diverses : **Techniques** (défaut de fonctionnement), **naturelles** (séisme, crues exceptionnelles, glissements de terrain...), **Humaines** (défaut de surveillance, défaut de conception...)

A Bolquère

La haute vallée de la Têt est située dans le périmètre submersible en cas de rupture du barrage des Bouillouses. Aucun secteur d'habitation n'est situé dans l'onde de submersion, il convient néanmoins d'être vigilant dans ce secteur particulièrement fréquenté en été.



Photo de la construction du barrage des Bouillouses, mis en service en 1910 pour fournir l'électricité au train Cerdan

LES BONS REFLEXES Quelques gestes essentiels...

Avant :

- Connaître le système spécifique d'alerte mis en place sur la commune,
- Connaître les points hauts sur lesquels se réfugier, les moyens et itinéraires d'évacuation (collines, étages).

Pendant :

- Gagner le plus rapidement possible les points hauts,
- Ne pas prendre l'ascenseur, ne pas revenir sur ses pas.

Après :

- Aérer et désinfecter les pièces,
- Ne rétablir l'électricité que sur installation sèche,
- Chauffer dès que possible.

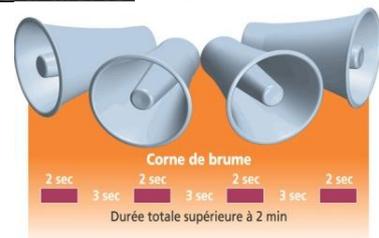
Quelques informations supplémentaires :

Le risque de rupture de barrage demeure très faible, deux ruptures sont survenues en France :

- Bouzet, 1895 (100 morts)
- Malpasset, 1959 (421 morts)

Une surveillance et des contrôles réguliers sont réalisés par l'exploitant et les services de l'État.

Un système d'alerte : « La corne de brume »



Signal d'alerte spécifique aux ouvrages hydrauliques



RECAPITULATIF des conduites à tenir



RISQUE INONDATION



Fermer portes et fenêtres, obstruer les ouvertures



Couper gaz et électricité



Se mettre à l'abri, en montant à l'étage ou en gagnant un point haut



Écouter la radio



Ne pas chercher les enfants à l'école



Ne pas téléphoner

RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



Se mettre à l'abri, s'éloigner de la zone de danger



Informers les autorités, en cas de nécessité ; appelez les secours



Ne pas chercher les enfants à l'école

RISQUE SISMIQUE



Se mettre à l'abri, s'éloigner de la zone de danger



Couper gaz et électricité



Écouter la radio



Ne pas chercher les enfants à l'école



Ne pas téléphoner

RISQUE FEU DE FORET



Se mettre à l'abri, s'éloigner de la zone de danger



Fermer portes et fenêtres, obstruer les ouvertures



Écouter la radio



Ne pas chercher les enfants à l'école



Ne pas téléphoner



Ne pas fumer, couper le gaz

RISQUE NEIGE ET FROID INTENSES



Écouter la radio



Rester à l'abri



Éviter de prendre son véhicule



Ne pas monter sur son toit

RISQUE VENTS VIOLENTS



Écouter les informations



Rester à l'abri



Éviter de prendre son véhicule

RISQUE RUPTURE DE BARRAGE



Au signal sonore (Corne de brume)



Se mettre à l'abri, en montant à l'étage ou en gagnant un point haut



Écouter la radio



Ne pas chercher les enfants à l'école



Ne pas téléphoner



Commune de Bolquère

Département des Pyrénées-Orientales

Région Languedoc-Roussillon



En cas de **danger** ou d'**alerte**

1. **abritez-vous** / *take shelter / resguardese*

2. **écoutez la radio** / *listen to the radio / escuche la radio*

Radio France Bleu Roussillon 107.3 MHz

3. **respectez les consignes** / *follow the instructions / respete las consignas*

> **N'allez pas chercher vos enfants à l'école**

don't seek your children at school / no vaya a buscar a sus niños a la escuela

pour en savoir plus, consultez :

> A la mairie : Le DICRIM : Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs

> **Sur internet** : www.prim.net

POUR PLUS D'INFORMATIONS

pratiques

Des documents sont consultables en mairie :

- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
- Le Plan Particulier d'Intervention (PPI)
- L'atlas des zones inondables du bassin versant du Sègre
- Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)

Des informations accessibles sur internet :

- www.prim.net (Site interministériel d'information et de prévention sur les risques majeurs)
- www.vigicrues.gouv.fr (Site informant sur l'état de vigilance crue des cours d'eau)
- www.france.meteofrance.com (Site de Météo France)
- www.risques-majeurs66.com (Site d'information sur les risques majeurs du département)
- www.ial66.com (Information acquéreurs locataires)
- www.bison-fute.equipement.gouv.fr

Voici quelques numéros utiles

Pompiers : 18
Gendarmerie : 17
SAMU : 15
N° d'urgence européen : 112
Mairie : 04 68 30 05 53 Préfecture : 04 68 51 66 66
Inforoute : 0800 100 200
Météo France : 32 50
SDIS (Service Départemental d'Incendie et Secours) : 04 68 63 78 18

Radio locale
Radio France Bleu Roussillon



FM 107,3 MHz

L'assurance en cas de catastrophe

Suivant la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982, relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, les conditions de demande d'indemnisation des victimes sont les suivantes :

- L'agent naturel doit être la cause déterminante du sinistre et doit présenter une intensité anormale ;
- les victimes doivent avoir souscrit un contrat d'assurance garantissant les dommages d'incendie ou les dommages aux biens ainsi que, le cas échéant, les dommages aux véhicules terrestres à moteur ;
- l'état de catastrophe naturelle, ouvrant droit à la garantie, doit être constaté par un arrêté interministériel (du ministère de l'Intérieur et de celui de l'Économie, des Finances et de l'Industrie). Il détermine les zones et les périodes où a eu lieu la catastrophe, ainsi que la nature des dommages résultant de celle-ci et couverts par la garantie (article L.125-1 du Code des assurances). Les feux de forêts et les tempêtes ne sont pas couverts par la garantie catastrophe naturelle et sont assurables au titre de la garantie de base.

Notes



Document d'Information Communal sur
LES RISQUES MAJEURS

Commune de Bolquère